

Discours de Michelle Bubenicek prononcé à l'occasion du lancement de la Fondation de l'École nationale des chartes - PSL, le 25 janvier 2024

Madame la Directrice des collections de la Bibliothèque nationale de France, qui nous accueillez ce soir en ces lieux magnifiques, chère Marie de Laubier ;

Monsieur le Vice-président Développement de l'université PSL, cher Cédric Denis-Rémis ;

Monsieur le président du CA de l'École nationale des chartes, cher Christophe Strassel ;

Madame la présidente de la Société de l'École des chartes, chère Marie-Françoise Limon ;

Monsieur le président de l'Association des diplômés et des étudiants des masters de l'École, cher Edward Gray ;

Mesdames et messieurs les membres du Conseil de la Fondation de l'École des chartes ;

Chers *Alumni* de l'École des chartes ;

Mesdames et Messieurs les journalistes ;

Mesdames et Messieurs,

C'est véritablement une joie de lancer officiellement ce soir la toute nouvelle Fondation de l'École nationale des chartes, abritée Paris-Sciences-et-Lettres, une grande première pour notre établissement.

Permettez-moi de commencer ce discours en remerciant vivement la Bibliothèque nationale de France pour son accueil ce soir ; c'est pour moi l'occasion de rappeler les **liens si anciens et si nombreux qui sont ceux de l'École des chartes, depuis sa création il y a plus de 200 ans, avec la Bibliothèque nationale** : présence de sa direction dans les conseils de notre école, formation de nos élèves et de nos étudiants au plus près des collections des départements spécialisés de la BnF, enfin, j'y reviendrai, des sujets d'études et de recherche communs autour de nos collections de livres, de manuscrits, d'objets. Ce que l'on nomme aujourd'hui l'« **Espace Richelieu** », au sein duquel la BnF, l'École des chartes et l'INHA sont partenaires, est en effet désormais un vrai « **Campus** » **d'études et de recherches**.

Ce qui nous rassemble ce soir, c'est la **création d'une Fondation à l'École des chartes**, et sans doute convient-il brièvement de revenir sur le **contexte** et la raison de cette création,

qui dans l’imaginaire public ne va peut-être pas de soi, tant il semblerait que la culture de la levée de fonds, pour des établissements français d’enseignement supérieur en sciences humaines, soit un peu plus récente qu’ailleurs.

Grand établissement ayant fêté ses deux siècles d’existence en 2021, l’École nationale des chartes est depuis 2016 membre-composante d’une grande université intensive de recherche, l’université Paris-Sciences-et-Lettres. Au sein de cette université, notre établissement a rejoint d’autres maisons anciennes et prestigieuses, qui pour certaines d’entre elles, possèdent d’ores et déjà une fondation active et reconnue, à l’exemple de la Fondation Paris-Dauphine, de la Fondation de l’École normale supérieure, ou encore de la Fondation Mines-Paris.

Cet **écosystème très favorable** a assurément facilité l’idée même comme le montage, sous l’égide de la Fondation de Coopération Scientifique de PSL, de la Fondation de l’École des chartes : notre Fondation est donc, à ce jour, la première fondation « abritée » de PSL, et nous en sommes à la fois fiers et heureux.

C’est en effet pour notre établissement une chance que de pouvoir se lancer dans la création d’une fondation, forts de **l’expertise et du savoir-faire** en matière de développement, d’innovation et de levée de fonds, qui sont ceux à la fois de PSL et des fondations en propre des établissements déjà cités.

Alors, une Fondation aux Chartes, mais pour quoi faire ?

En premier lieu, cette création permettra, à travers les différents projets proposés à la générosité des mécènes, de donner une **plus grande visibilité** au dynamisme qui est celui d’une école **à la fois bicentenaire et innovante**, à la pointe des dernières innovations scientifiques, notamment en matière de pédagogie et de technologies numériques.

La Fondation permettra, à travers des projets fondés sur ses thématiques d’enseignement et de recherche les plus récentes, de faire connaître **ce qu’est l’École nationale des chartes, aujourd’hui**, un établissement ayant su conserver ses domaines d’excellence en les faisant **évoluer**, dans un souci **d’adaptabilité constante aux enjeux du temps**.

Certes, dans **l’imaginaire collectif, en France, en Europe et à l’international**, l’École des chartes, c’est un grand établissement **hautement sélectif et prestigieux** formant des **érudits et des spécialistes des sources écrites et du patrimoine**, férus d’histoire, rompus aux langues anciennes, et pour la plupart futurs cadres et responsables du patrimoine, manuscrits, livres, archives. Cette vocation de l’École est toujours d’actualité aujourd’hui, mais ce dont le grand public n’a peut-être pas conscience, c’est que les objets d’études et de recherche de notre établissement ont également **constamment évolué** avec le temps, jusqu’à très récemment, prendre en compte les transformations techniques et sociales de la production de l’écrit, notamment dues à la **révolution numérique**.

Ainsi, **aujourd'hui, les objets d'études de l'École des chartes**, ce ne sont pas seulement des manuscrits anciens, des chartes sur parchemin, des sceaux, des incunables et des livres rares, des gravures anciennes ; ce sont aussi l'image tous supports, dont les supports audiovisuels, l'écrit nativement numérique, l'archive-mail, et jusqu'aux jeux vidéo...

Comme j'aime souvent à le rappeler et comme l'illustre bien le timbre-Poste du programme philatélique national émis, en 2021, à l'occasion de notre bicentenaire, **aujourd'hui** l'École des chartes navigue pour ainsi dire, avec aisance, « du parchemin au numérique ».

De même, au rebours des idées reçues, et comme le montre bien le fait qu'elle abrite, depuis 2023, une **Chaire UNESCO** consacrée aux Archives en Afrique, la Chaire « **Les Archives au service des nations et des sociétés africaines** » – première chaire « Archives » du programme Mémoire du monde de l'UNESCO, l'École des chartes, ce ne sont **pas seulement des enseignements et une recherche centrés sur la France et sur l'Europe occidentale**, mais des objets d'études beaucoup plus vastes autour de la notion de « **patrimoine partagé** ».

Ainsi armée, notre École est plus que jamais en mesure de contribuer, par ses enseignements et sa recherche, à **répondre aux enjeux les plus contemporains** qui sont ceux de notre société ; permettez-moi de vous en donner maintenant quelques exemples concrets.

Depuis plus d'une vingtaine d'année, l'École des chartes abrite un **fort pôle dédié aux humanités dites numériques et à l'intelligence artificielle**, qui a permis de **renouveler en profondeur** l'approche classique de l'histoire, de ses sources et du patrimoine : certains de ses objets de recherche en témoignent.

Croisant l'étude des langues anciennes, ce que l'on appelle la « **philologie** », et **l'intelligence artificielle**, une équipe de chercheurs de l'École mène ainsi des recherches poussées en algorithmie appliquée aux textes anciens ou contemporains permettant des avancées notables et d'ores et déjà très médiatisées en **matière de recherche d'autorité**, de **levée d'anonymat des auteurs de textes**, de quelque époque et nature que soient ces textes, permettant par exemple, de façon certaine, de réattribuer à Molière ses pièces de théâtres, ou bien encore, plus récemment, d'identifier grâce à l'analyse de leur activité sur internet les **deux chefs de file du mouvement complotiste américain QAnon**.

De même, croisant la **paléographie**, c'est-à-dire la capacité à déchiffrer et à lire n'importe quel type d'écriture ancienne -autre domaine d'excellence s'il en est de notre École qui forme notamment des « archivistes paléographes » -, croisant **la paléographie-dis-je et l'Intelligence artificielle** par le biais des techniques de **reconnaissance optique de caractères et du machine learning**, l'École des chartes développe, seule ou en partenariat avec d'autres institutions prestigieuses comme INRIA ou les Archives nationales, des applications de **transcription automatique de textes, anciens ou plus récents** ; ce qui ouvre là-encore des perspectives vertigineuses en matière de connaissance des sources de notre passé, et pour l'illustrer, je citerais volontiers deux projets : le projet

Testaments de Poilus, en collaboration avec les Archives Nationales, ou l'actuel **Projet ANR-e-Notre-Dame de Paris**, sur les procès-verbaux du chapitre ND de Paris à la fin du Moyen âge.

Quelques exemples également de sujets touchant aux **enjeux de la révolution numérique** : j'aimerais rappeler ici notre réflexion sur les « **fake news** », **et les chaînes de constitution de l'information et inversement de la désinformation**, l'École des chartes ayant, dès sa création et par vocation, réfléchi dans le détail aux processus de constitution de l'écrit et aux méthodes permettant de repérer les **faux documents** ;

Je citerai encore volontiers les enseignements et la recherche liés à **l'impact de la révolution numérique** et aux **mutations concomitantes de l'écrit privé et public**, celui que nous produisons toutes et tous ici, au quotidien : l'un des grands enjeux de notre temps étant celui -fondamental- de la **conservation et de la pérennisation d'une production numérique sans cesse évolutive** : comment garantir pour nous, comme pour les générations futures un **accès pérenne aux traces numériques de nos prises de décision et de nos activités** actuelles ?

Sans parler des enjeux écologiques et de transition énergétique du phénomène désormais planétaire qui est celui de **l'obésité numérique** de nos boîtes mail et de nos mémoires d'ordinateurs... Or, c'est précisément l'un des **enjeux des formations** de notre établissement que de former les **futurs spécialistes** de ces questions.

Cette problématique rejoint celle des « **archives** » en général, également l'un des fondamentaux de notre École, attachée à faire connaître à tous les publics, l'utilisateur comme les décideurs, publics ou privés, l'importance de cette réalité que sont les « archives ».

Les archives, ce sont les traces écrites que nous produisons toutes et tous dans nos activités quotidiennes : or, sans archives, il n'est assurément pas de possibilité d'action documentée dans le présent, tout comme il n'est pas de possibilité d'une écriture documentée, dans le futur. Et c'est précisément l'objet de la création de la **Chaire UNESCO Archives et Afrique** que j'évoquais tout à l'heure que de s'interroger, avec nos partenaires africains sur ce double enjeu des archives en tant qu'outil d'une **bonne gouvernance et que moyen de l'écriture** de l'histoire de nos sociétés.

Je ne m'étendrai pas davantage sur cette capacité de notre École à répondre à certains des **enjeux les plus cruciaux de notre époque**. Je tenais à les rappeler, car ce sont-là autant d'exemples de **thématiques** qui viendront nourrir les **projets de la Fondation, proposés à la générosité de nos mécènes**, privés et publics, sur **trois axes** qui sont les suivants :

Le premier axe, centré sur **l'ouverture sociale et internationale** de notre École, aura pour objet d'accélérer la circulation européenne et à l'international, d'élèves, d'étudiants, de chercheurs et de professeurs, en provenance de ou vers les parcours de formation offerts par notre établissement, grâce à la création de bourses d'études dédiées, bourses de master, de doctorat, ou encore d'accès aux Diplômes universitaires récemment créés

parmi lesquels, dans le cadre de la Chaire UNESCO, le DUSA : « Diplôme universitaire en sciences des archives ».

Le deuxième axe de notre Fondation prend la suite des premières actions de mécénat lancées à l'École des chartes, il y a maintenant plus d'une dizaine d'années : il s'agit d'un **axe patrimonial**, visant à **restaurer et à compléter, par des acquisitions en vente publique**, le riche fonds d'ouvrages anciens de notre bibliothèque, en vue de constituer, à des fins d'enseignement et de recherche, une **collection d'ouvrages significative et exemplaire** illustrant « **Cinq siècles d'histoire du livre en Europe** ». Sur ce chapitre, d'ambitieux **programmes de numérisation** sont également prévus, afin de valoriser et de faire connaître au public le plus large les richesses de notre belle bibliothèque.

Je terminerai par le dernier volet des projets offerts à la générosité de nos mécènes, actuels et futurs, celui ayant trait à la **recherche « Science-société »**. Cet axe visera d'abord le financement de la jeune recherche à travers des bourses doctorales sur des sujets à fort enjeu et impact tels ceux rappelés plus haut. Dans le même ordre d'idée, il s'agira également de proposer au financement des mécènes une participation à des **programmes de recherche en pluri-partenariat, innovants et à fort impact sociétal**, croisant notamment **les domaines traditionnels de l'École (l'Histoire, les sources de l'histoire, le patrimoine)**, d'une part, et le **numérique et l'Intelligence Artificielle**, d'autre part.

À titre d'exemple concret, et puisque nous nous trouvons ce soir au cœur de l'« Espace Richelieu », permettez-moi de terminer en disant quelques mots du beau **projet « Richelieu – Histoire du Quartier »** :

Mené par l'École des chartes, en partenariat avec la Bibliothèque nationale de France, l'INHA, le Centre allemand d'histoire de l'art, le Centre André Chastel de Sorbonne-Université, l'École polytechnique fédérale de Lausanne, la Banque de France, la Caisse des dépôts et consignations, et j'en oublie sans doute, cet ambitieux projet scientifique et numérique vise à explorer et faire à connaître au public – chercheurs et non-initiés – **l'histoire d'un des quartiers les plus emblématiques de Paris, à travers les mutations qu'il a traversées au cours du temps, de la fin du XVIII^e siècle au début du XX^e siècle**, avec pour produits dérivés une **application numérique pour smartphone** et la création d'une **collection de petits ouvrages grand public**.

Par son type de montage, ses méthodes innovantes et ses retombées à la fois scientifiques et grand public, le projet « Richelieu – Histoire du quartier » me semble hautement significatif de ce que notre École est en mesure de proposer, en matière de projets participatifs et en pluri-partenariat, à la générosité de nos mécènes.

Merci à toutes et à tous de votre présence ce soir - et **longue vie à la Fondation de l'École nationale des chartes - PSL !**